

# CONTRAT DE LOCATION

## LE PROPRIETAIRE :

M. / Mme \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

## LE LOCATAIRE :

M. / Mme \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

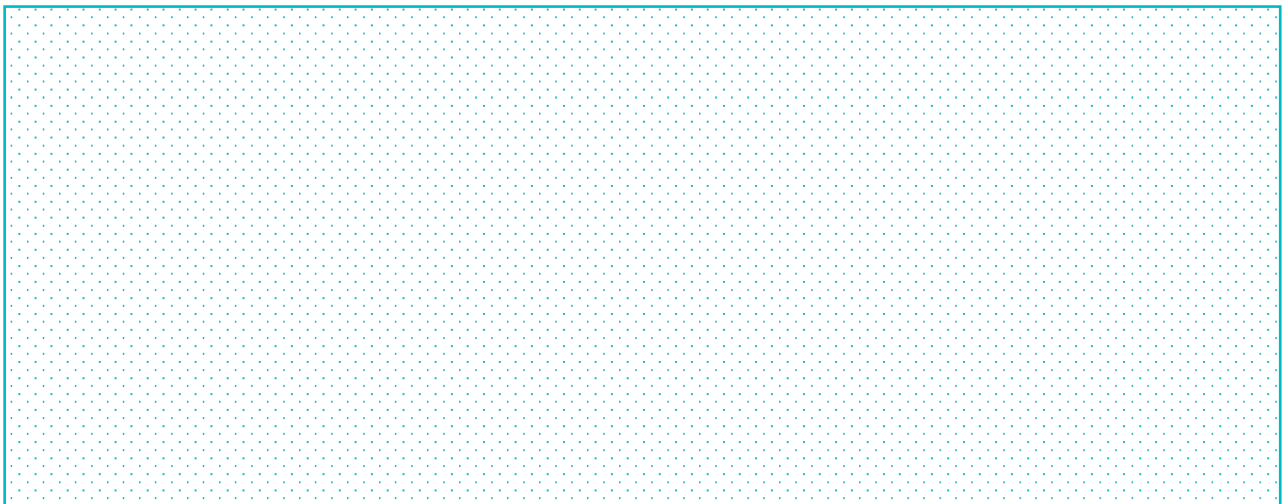
Téléphone : \_\_\_\_\_

## ADRESSE DE LOCATION :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## DESCRIPTIF DU MEUBLE :



## CONDITIONS DE LOCATION :

DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE :

**DU** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_

**AU** \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_.

PRIX DE LA SEMAINE : \_\_\_\_\_ €

NOMBRE D'OCCUPANTS MAXIMUM : \_\_\_\_\_ Personnes

Un **dépôt de garantie de** \_\_\_\_\_ € vous sera demandé à votre arrivée (en plus du solde).


Cette caution vous sera restituée à votre départ, déductions faites des éventuelles détériorations du coût de la remise en état des lieux.

Une **taxe de séjour** de \_\_\_\_\_ **€ par personne et par jour** vous sera aussi demandée à votre arrivée (en chèque ou espèces).

En cas de perte d'un trousseau de clé + badge, il vous sera demandé \_\_\_\_\_ €.

En cas d'arrivée tardive, prière de téléphoner afin que toutes les dispositions soient prises pour votre accueil et votre installation.

#### **REMISE EN ETAT DU MEUBLE :**



#### **MODALITES DE RESERVATION :**

Cette réservation prendra effet dès réception à l'adresse postale du propriétaire de :

- Un exemplaire du présent contrat signé.
- Les arrhes de \_\_\_\_\_ € (soit \_\_\_\_\_ %) à régler par chèque bancaire français à l'ordre du propriétaire.

Cette réservation a été effectuée et gérée par \_\_\_\_\_.

Elle prendra définitivement effet dès réception du présent contrat signé à l'adresse e-mail du propriétaire.

Le montant du solde, soit \_\_\_\_\_€, sera à régler au propriétaire le \_\_\_\_\_.

---

Le locataire déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location (ci-dessous).

Bon pour accord

LE PROPRIETAIRE

MR/MME \_\_\_\_\_ :

Fait le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

A : \_\_\_\_\_

Bon pour accord

LE LOCATAIRE

MR/MME \_\_\_\_\_ :

Fait le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

A : \_\_\_\_\_

### **Article 1 - Dispositions générales**

Le locataire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit de maintien dans les lieux à l'expiration de la période initialement prévue sur le présent contrat.

### **Article 2 - Utilisation des lieux**

Le locataire jouira de la location d'une manière paisible et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. Le locataire s'engage à rendre le meublé, à son départ, aussi propre et rangé qu'il l'aura trouvé à son arrivée. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers. Le propriétaire fournira le logement conforme à la description qu'il en a faite et le maintiendra en état de servir.

### **Article 3 : Dépôt de garantie ou caution**

Il est versé au plus tard au moment de l'entrée dans les lieux. En règle générale, il est remboursé au locataire au moment de son départ, déduction faite, en cas de dégradation des éléments du meublé et des biens mis à disposition, des frais éventuels de remplacement ou remise en état. Si le cautionnement est insuffisant, le locataire s'engage à parfaire la somme après l'inventaire de sortie.

### **Article 4 : Nombre d'occupants**

Au cas où le nombre de personnes acceptées qui est mentionné dans le contrat serait dépassé, le loueur et le locataire s'entendront à l'amiable compte tenu des charges supplémentaires imposées par la modification de l'occupation.

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

### Article 5 : Animaux

---

---

---

---

### Article 6 : Etat des lieux et inventaire.

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des équipements seront faits contradictoirement au début et à la fin du séjour par le propriétaire et le locataire et porteront la signature des deux parties.

### Article 7 : Paiement

---

---

---

---

---

---

---

### Article 8 : Interruption du séjour

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, et si la responsabilité du propriétaire n'est pas mise en cause, il ne sera pas procédé à aucun remboursement, hormis celui du dépôt de garantie dans les conditions indiquées à l'article 3.

### Article 9 : Conditions d'annulation

- Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée 1 mois avant l'entrée en jouissance :

En règle générale, les arrhes restent acquises au propriétaire : toutefois, elles peuvent être restituées quand le meublé aura pu être reloué pour la même période et au même prix.

Passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire, le présent contrat est considéré comme résilié si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat ; les arrhes restent alors acquises au propriétaire et le propriétaire peut disposer de son meublé.

- En cas d'annulation de la location par le propriétaire : il remboursera au locataire le double du montant des arrhes reçues.

### Article 10 : Assurances

Le locataire est tenu d'assurer le meublé qui lui est confié ou loué. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances). Dans l'hypothèse contraire, il doit souscrire l'extension nécessaire, tous vols, dans la période de location, étant à la charge du locataire.

Sauf accord explicite du loueur, les animaux, même familiers, ne sont pas admis. Leur présence entraînerait la rupture immédiate du présent contrat.